



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
D'AMIENS

Le mot de la présidente | Élise Corouge

L'article 6§1 de la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales impose aux sociétés démocratiques de ne pas limiter excessivement l'accès au juge et de garantir à leurs citoyens que leurs litiges seront jugés dans un délai raisonnable.
Fin 2003, le stock d'affaires en instance au tribunal administratif d'Amiens représentait 140% des entrées annuelles et le délai moyen de jugement était de 17 mois. Au 31 décembre 2013, le stock ne représente plus que 78% des entrées et le délai

moyen de jugement s'est abaissé à 8 mois 25 jours. Après dix ans d'efforts continus, le justiciable picard a désormais acquis le droit d'être jugé dans un délai raisonnable.
Sous l'impulsion du vice-président du Conseil d'État, M. Jean-Marc Sauvé, nos juridictions offriront en 2014 aux citoyens de nouveaux renforcements de leurs droits : suppression du droit de timbre de 35 euros, dématérialisation des requêtes (Télérecours) et procédure simplifiée pour les contentieux sociaux.

Le tribunal administratif d'Amiens mettra tout en œuvre pour que cette amélioration de l'accès au juge trouve sa traduction concrète et effective dans l'activité quotidienne de la juridiction.

CHIFFRES CLÉS
2013

3 275
affaires enregistrées

soit une baisse de 2%
par rapport à 2012

3 467
affaires jugées

soit une baisse de 1%
par rapport à 2012

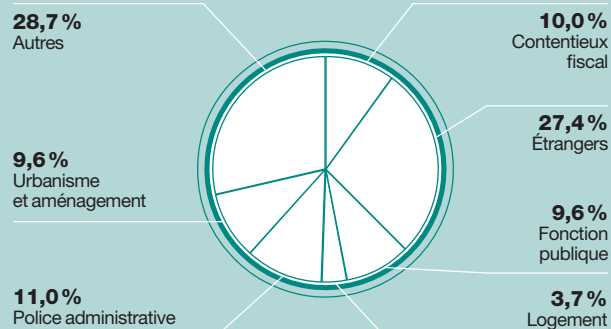
DÉLAI PRÉVISIBLE
MOYEN DE JUGEMENT
(EN MOIS)



8m 25j

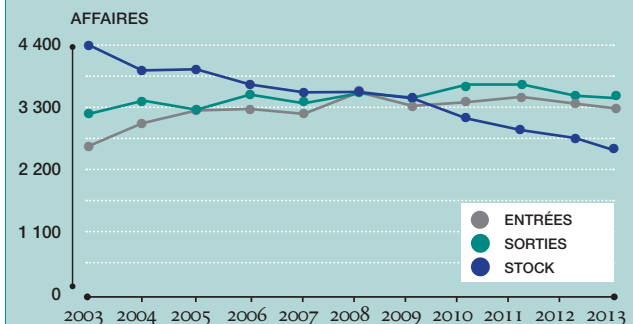
C'est le délai prévisible
moyen en 2013
Il était de **1a 4m et 13j** en 2003

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES EN 2013
PAR TYPE DE CONTENTIEUX



Les contentieux spécifiquement identifiés sont les plus représentés en moyenne nationale.

NOMBRE D'AFFAIRES
EN DONNÉES NETTES*
(DEPUIS 2003)



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.

Retrouvez le bilan de la juridiction administrative et l'actualité du tribunal administratif sur <http://amiens.tribunal-administratif.fr/>